

# OSEZ RÉNOVER ET CONVENTIONNER!

CONTACTEZ CITÉMÉTRIE, L'OPÉRATEUR  
MISSIONNÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER

CITÉMÉTRIE est financé par les Communautés de communes du Pays Bigouden pour conseiller les propriétaires dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

PRENEZ  
RENDEZ-VOUS  
AVEC  
CITÉMÉTRIE

#### Accueil téléphonique :

02 98 50 53 94

#### Adresse électronique :

[opah.pays-bigouden@citemetrie.fr](mailto:opah.pays-bigouden@citemetrie.fr)

#### Permanences :

- à **Pont-l'Abbé**, 14 rue Charles le Bastard : tous les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis matins du mois
- à **Landudec**, mairie, place de la mairie : tous les 1<sup>ers</sup> mercredis matins du mois

CITÉMÉTRIE



Conception graphique : Elle&Lui - Mise en page : G&D&Z/elles Communication - Photos © 123RF, Phovoir

## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS UN PROJET DE RÉNOVATION DE LOGEMENT LOCATIF?

OSEZ  
RÉNOVER ET  
CONVENTIONNER!

VOTRE COLLECTIVITÉ  
VOUS ACCOMPAGNE  
ET VOUS AIDE!



HAUT PAYS  
BIGOUDEN

# OSEZ

## RÉNOVER ET CONVENTIONNER VOS LOGEMENTS LOCATIFS!

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ  
ET GRATUIT POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS

### QUEL NIVEAU D'AIDE ?

- Une aide financière aux travaux pourra être apportée selon :
  - l'état du logement et des performances énergétiques atteintes après travaux
  - le niveau de loyers appliqué (selon zonage) outre l'avantage fiscal offert par ce dispositif (Borloo ancien).

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les propriétaires bailleurs sous réserve de conventionner leurs logements (9 ans) et de les louer à des locataires (conditions de ressources) au titre de la résidence principale.

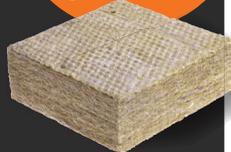
### QUEL LOGEMENT ?

- Logement de plus de 15 ans, situé en centre ville ou centre bourg

### QUELS TRAVAUX ?

- Les réhabilitations lourdes, sorties de vacance ou d'insalubrité
- Les travaux d'amélioration des performances énergétiques

NE PAS  
DÉMARRER  
LES TRAVAUX  
AVANT LE DÉPÔT  
DU DOSSIER  
DE DEMANDE DE  
SUBVENTION.



# OSEZ

## RÉNOVER ET CONVENTIONNER VOS LOGEMENTS LOCATIFS!

INVESTISSEZ ET AMÉLIOREZ  
UN LOGEMENT LOCATIF ANCIEN !

### EXEMPLE DE FINANCEMENT

Monsieur C. est propriétaire d'un logement ancien très dégradé et vacant de 70m<sup>2</sup> en centre-ville de Pont-l'Abbé

- Travaux prévus : réfection complète du logement avec amélioration thermique, mise en sécurité des installations électriques et rénovation intérieure
- Coût total des travaux : 50 000 € HT
- Loyers envisagés (revalorisation annuelle) : conventionnement social soit 6,02 €/m<sup>2</sup>
- Aides mobilisables estimées : 18 000 €
- Frais de dossier pris en charge par les communautés de communes du Pays Bigouden
- > hors dispositifs nationaux et **déduction fiscale de 60%** des loyers dans le cadre du dispositif « Borloo ancien ».

